



---

**Vingt-quatrième session**

Nairobi, 15-19 avril 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

**Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme  
des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme  
des Nations Unies pour l'environnement**

**I. Introduction**

1. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés en 2011–2012 dans le renforcement de la coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Il donne également une vue d'ensemble des principales activités menées dans le cadre de cette coopération. Au cours de cette période biennale, la coopération entre les deux programmes a été renforcée par la mise en place d'un plan de mise en œuvre commun axé sur les questions concernant les villes et les changements climatiques, et l'utilisation efficace des ressources à l'échelle de la ville.
2. Par le biais de leur partenariat, le PNUE et ONU-Habitat ont renforcé les synergies entre les programmes et amélioré la complémentarité de leurs activités, et ont défini une position commune sur un certain nombre de questions de première importance, comme celle des villes et des changements climatiques, au moyen notamment du programme de travail conjoint avec la Banque mondiale et l'Alliance des villes, qui a fourni un instrument puissant et efficace de collaboration. Bien que le PNUE et ONU-Habitat aient des domaines de compétence distincts, chacun a les compétences pour plaider en faveur du travail de l'autre sur la question des villes durables. Les principaux partenaires voient dans cette relation la démonstration évidente de l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies et estiment qu'elle joue un rôle important dans les efforts de mobilisation des fonds en faveur de nouvelles activités.
3. Le PNUE et ONU-Habitat continuent de suivre les progrès accomplis en organisant des téléconférences mensuelles afin de mieux coordonner leur coopération par l'intermédiaire du Groupe mixte des opérations et de la coordination. Ce groupe est chargé de coordonner le Cadre de partenariat et constitue le principal instrument de supervision des activités conjointes. Par ailleurs, d'autres formes de coopération sont en cours aux niveaux local, national, régional et mondial.

---

\* HSP/GC/24/1.

## II. Coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains

4. Dotés de mandats complémentaires dans les domaines du développement urbain et de l'environnement mondial, ONU-Habitat et le PNUE coopèrent de façon continue depuis plus de 20 ans. La coopération entre les deux programmes vise, de façon générale, à intégrer les préoccupations relatives à l'environnement dans l'élaboration des politiques urbaines aux niveaux local, national et mondial, à incorporer les perspectives urbaines dans l'élaboration des politiques environnementales aux niveaux local, national et mondial, et à mettre en évidence les liens entre les problèmes environnementaux qui se posent aux niveaux local et mondial. Ainsi, une attention accrue est portée à la nécessité d'intégrer la problématique de l'environnement urbain dans les travaux des deux programmes.
5. Au titre du Cadre de partenariat pour 2008-2013, les deux programmes ont renforcé leur coopération pour fournir des services plus nombreux et de meilleure qualité aux administrations locales et nationales dans le domaine de l'environnement urbain. Il s'agit de permettre aux villes de mieux évaluer et classer par ordre de priorité les problèmes d'environnement au niveau local et de pouvoir faire entendre leur voix dans les débats sur l'environnement dans les instances nationales et mondiales, en particulier lorsqu'il s'agit de questions telles que les changements climatiques. L'assistance fournie aux pays et aux villes aux fins de l'application de normes, accords et conventions de portée mondiale leur permet de mieux établir le lien entre les problèmes qui se posent au niveau mondial et ceux qu'ils rencontrent au niveau local.
6. En 2011-2012, les deux programmes ont exécuté le plan de mise en œuvre commun, en se concentrant à nouveau sur le thème général des villes et des changements climatiques et en ajoutant un nouveau domaine d'intervention portant sur les villes économes en ressources.
7. Les activités menées au titre du Cadre de partenariat sont étroitement liées aux programmes de travail du PNUE et d'ONU-Habitat. Le PNUE travaille en partenariat avec des parties prenantes publiques et privées dans six domaines prioritaires, ou sous-programmes.<sup>1</sup> Les activités conjointes sont particulièrement pertinentes dans les domaines couverts par les sous-programmes relatifs à l'utilisation efficace des ressources et aux changements climatiques. De même, le plan de travail est rattaché au plan stratégique institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013, qui s'articule autour de six domaines prioritaires.<sup>2</sup>
8. Le Groupe mixte des opérations et de la coordination se compose de membres du personnel du Service de la consommation et de la production durables du Groupe de l'environnement bâti du PNUE et du Service de la planification de l'environnement urbain d'ONU-Habitat, ainsi que d'autres membres du personnel des deux programmes travaillant sur les activités conjointes. Les Directeurs exécutifs adjoints assurent la direction stratégique du groupe et orientent ses travaux.
9. La consultation sur les activités conjointes s'exerce bien au-delà des services responsables de la coopération interinstitutions. Le Cadre de partenariat a permis de mettre en place un mécanisme de coopération très structuré qui a débouché sur des résultats de première importance, tels que :
- l'harmonisation des méthodologies et une action plus efficace du PNUE et d'ONU-Habitat pour répondre aux besoins des clients et partenaires (par exemple, le rapport Avenir de l'environnement mondial (GEO) par ville, les projets financés par l'Alliance des villes);
  - une coopération plus large avec des partenaires plus nombreux (par exemple, le programme de travail conjoint avec la Banque mondiale sur les villes et les changements climatiques);
  - une position commune et des activités de communication conjointes (notamment l'organisation de manifestations parallèles conjointes lors des sessions des conseils d'administration du PNUE et d'ONU-Habitat, des réunions du Forum urbain mondial et des forums ministériels sur l'environnement, les publications communes et les rapports d'activité conjoints).

<sup>1</sup> Les six sous-programmes portent sur les changements climatiques; les catastrophes et les conflits; la gestion des écosystèmes; la gouvernance de l'environnement; les substances toxiques et les déchets dangereux; l'utilisation efficace des ressources, y compris les modes de consommation et de production durables.

<sup>2</sup> Domaine prioritaire 1 : plaidoyer, suivi et partenariats efficaces; domaine prioritaire 2 : promotion de la planification, de la gestion et de la gouvernance participatives; domaine prioritaire 3 : promotion de politiques foncières et de logement en faveur des pauvres; domaine prioritaire 4 : infrastructures et services urbains de base écologiquement rationnels; domaine prioritaire 5 : renforcement des systèmes de financement des établissements humains; domaine prioritaire 6 : excellence de la gestion.

### III. Activités conjointes

#### A. Plan de mise en œuvre commun pour 2011-2012

##### 1. Villes et évaluations des changements climatiques

10. Au cours des sessions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se sont tenues à Bonn (Allemagne) en mai 2012, ONU-Habitat et le PNUE ont participé au lancement du Protocole mondial d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la communauté. Ce protocole, qui constitue le principal outil d'évaluation à l'échelle de la ville, résulte des efforts de collaboration antérieurs entre le PNUE, ONU-Habitat et la Banque mondiale, par le biais d'un programme de travail conjoint sur les villes et le changement climatique financé par l'Alliance des villes. En prévision de l'expiration du programme de travail conjoint, les trois partenaires ont préparé une description de projet, qui propose une deuxième phase de consolidation des activités conjointes. Le PNUE, ONU-Habitat et la Banque mondiale ont conjointement présenté cette proposition aux partenaires de l'Alliance des villes, à l'occasion de la réunion du Groupe consultatif de l'Alliance, qui s'est tenue à Hanoï, le 30 octobre 2012.

11. Le Protocole mondial d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la communauté représente un grand pas en avant pour les villes puisqu'il permet d'évaluer la contribution des zones urbaines aux changements climatiques en harmonisant les méthodes de mesure des émissions et les modalités de communication des données concernant des villes de toutes tailles et de toutes les régions du monde. Cette approche transparente, cohérente et uniforme fournit aux villes un outil dont elles avaient fort besoin pour améliorer l'accès aux méthodes permettant de planifier et financer les mesures relatives au climat, et offre une plateforme mondiale de partage des expériences entre les villes et de plaider en faveur de politiques abordant de façon plus efficace le problème du changement climatique en milieu urbain. Il apporte, en outre, une contribution cruciale aux stratégies de développement urbain à faible émission de carbone. Plus de 30 organisations spécialisées et villes partout dans le monde ont contribué à l'élaboration du Protocole. Dans une prochaine étape, les partenaires, dont le PNUE et ONU-Habitat, mettront le Protocole à l'essai dans un certain nombre de villes pilotes. L'objectif ultime est d'établir une norme minimale unique pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la communauté.

##### 2. Adaptation fondée sur les écosystèmes dans les villes côtières

12. Le Service des écosystèmes marins et des ressources en eau douce de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE a établi un partenariat avec l'Initiative « Villes et changement climatique » d'ONU-Habitat pour mettre en place des projets de démonstration axés sur des méthodes d'adaptation fondées sur les écosystèmes dans un certain nombre de villes côtières de petits États insulaires en développement du Pacifique. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une initiative plus large du PNUE en faveur de l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Le PNUE et ONU-Habitat jouent un rôle de chef de file dans le domaine de l'adaptation fondée sur les écosystèmes avec un premier projet de démonstration appliqué à Lami (Fidji). Dans le cadre de ce projet, un certain nombre d'activités conjuguant de façon judicieuse diverses méthodes d'adaptation recommandées par les experts du PNUE et d'ONU-Habitat sont entreprises.

13. Le Conseil municipal de Lami, ONU-Habitat et le Fonds mondial pour la nature collaborent pour réhabiliter les mangroves et planter du vétiver sur les rives du fleuve pour limiter l'érosion. Le suivi de ces mesures d'application, perçues comme des options à effet rapide, aideront à renforcer les analyses coûts-avantages dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, sachant que les hypothèses actuelles eu égard aux coûts et aux avantages de ce type de mesures reposent sur les expériences menées dans d'autres régions.

14. Les enseignements tirés du projet de Lami sont appliqués dans d'autres villes aux Fidji. L'expérience acquise à Lami et, dans une moindre mesure, dans deux autres villes, sera présentée lors d'un atelier régional pour la région Pacifique. Avec le développement de l'Initiative « Villes et changement climatique » d'ONU-Habitat dans la région du Pacifique, ONU-Habitat et le PNUE collaboreront avec les administrations locales des villes de la région pour intégrer l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans la planification de l'adaptation au niveau local.

### 3. Exploitation du potentiel d'atténuation qu'offrent les bâtiments, le logement et la construction

15. Le PNUE et ONU-Habitat ont collaboré dans un certain nombre de conférences et réunions portant sur les bâtiments et la construction durables. Le PNUE a organisé une réunion de lancement de deux jours à Nairobi, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2011, pour inaugurer officiellement le projet sur les politiques à l'appui de constructions durables dans les pays en développement, en cours d'exécution au Burkina Faso et au Kenya. En tant que principal partenaire de l'initiative, ONU-Habitat a participé, à Helsinki, en octobre 2011, à la Conférence mondiale sur la construction durable, conjointement organisée par l'Initiative « Bâtiments durables et climat » du PNUE, le Conseil international pour la recherche et l'innovation dans le secteur du bâtiment et de la construction durables, et l'Initiative internationale pour un environnement bâti durable. De même, le PNUE a contribué activement à l'initiative i-HOUSE, lancée par ONU-Habitat pour promouvoir la coordination et le partage des connaissances dans le domaine du développement urbain durable, ainsi qu'à la réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème du logement durable, tenue à Nairobi, en décembre 2011.

16. En 2011–2012, Le PNUE et ONU-Habitat ont identifié de nouveaux domaines possibles de coopération, notamment la contribution aux rapports sur l'efficacité énergétique des bâtiments et le logement social durable, et aux rapports nationaux sur les politiques et les meilleures pratiques en matière de construction durable, ainsi que la production conjointe de rapports. ONU-Habitat a également accepté de siéger au conseil consultatif de l'initiative du PNUE pour des logements durables au Bangladesh et en Inde.

17. Parmi les activités sur lesquelles les deux programmes pourraient coopérer dans l'avenir, figurent : a) contribuer à l'élaboration de rapports, notamment les rapports nationaux produits dans les pays concernés par le projet, la série de rapports sur les politiques et pratiques en matière de constructions durables, intitulée « State of Play », et les rapports sur les niveaux d'émission de référence et le potentiel de réduction par pays; b) mettre en place une plateforme commune afin que le réseau du PNUE participe aux efforts d'ONU-Habitat sur le terrain; c) entreprendre des activités conjointes matière de collecte de fonds et de promotion de projets; d) identifier les ouvertures stratégiques permettant de produire un impact sur les chaînes d'approvisionnement du secteur de la construction; e) appliquer à plus grande échelle les initiatives tendant à adopter des codes de la construction, en coopération avec d'autres organisations; f) promouvoir d'autres activités par le biais des centres régionaux du PNUE (tels que le Service des bâtiments et de la construction à Singapour); identifier de possibles centres régionaux par le biais des travaux menés par ONU-Habitat; g) inviter ONU-Habitat à participer aux travaux de l'équipe spéciale du PNUE-SBCI sur l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur du bâtiment, qui a démarré ses travaux en 2012; h) s'efforcer d'harmoniser les indicateurs et les modes de présentation des rapports de l'Initiative du PNUE pour des logements sociaux durables avec le guide d'ONU-Habitat sur le logement durable dans les pays en développement (pour une intégration cohérente des politiques dans les programmes de logement en faveur des pauvres et d'assainissement des établissements insalubres); i) assurer la production conjointe des rapports et outils élaborés dans le cadre de l'Initiative du PNUE pour des logements sociaux durables et des travaux d'ONU-Habitat pour rehausser le profil et accroître la visibilité; j) adopter les outils du PNUE, tels que la mesure commune de l'impact carbone et l'instrument de contrôle rapide, afin de disposer de méthodes de mesure et d'indicateurs.

### 4. Villes à faible émission de carbone : transport et planification urbaine

18. ONU-Habitat et le PNUE ont coopéré dans le cadre de l'exécution d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial visant à promouvoir les moyens de transport durables en Afrique de l'Est. L'objectif de ce projet est de fournir un appui technique et institutionnel à la conception et la mise en œuvre d'un système de transport public de haute qualité et efficace qui intègre les transports non motorisés à Addis-Abeba, Nairobi et Kampala. Il s'agit de tirer parti des avantages comparatifs des deux programmes et de leur complémentarité pour offrir aux villes un « menu de services » complet. Chaque programme dirige les interventions relevant de ses propres compétences. ONU-Habitat, par exemple, se concentre sur la planification urbaine pour aider les villes à abandonner les modes de transport non durables avant qu'elles ne soient confrontées à un blocage des infrastructures, tandis que le PNUE est responsable du volet concernant les technologies propres et aide les villes à améliorer la performance et l'efficacité des moyens de transport. Le volet concernant les technologies propres apporte une assistance technique aux trois capitales et les aide à choisir la meilleure technologie disponible pour se doter de bus propres dans le cadre du projet de mise en place de systèmes de transport rapide par bus.

19. Dans le cadre du projet sur la promotion de moyens de transport durables en Afrique de l'Est, ONU-Habitat et le PNUE apportent un soutien au Gouvernement ougandais dans le but d'améliorer les équipements de transport non motorisé à Kampala. Les deux programmes soutiennent ce projet pilote pour créer des espaces publics à l'intention des piétons et des cyclistes dans le centre de Kampala. Dans le contexte du projet « Share the roads », le PNUE contribue à l'évaluation des conditions existantes pour la mise en œuvre du projet pilote et ONU-Habitat est chargé de la consultation des parties prenantes, de la communication et de la participation publique dans le cadre de l'élaboration d'un concept de mobilité urbaine durable à l'échelle de la ville.

20. Le projet intitulé « Streetscape project », en cours d'exécution à Kigali, vise à aménager des espaces affectés aux piétons et aux cyclistes dans le centre-ville. ONU-Habitat appuie le volet consacré à la mise en œuvre, qui comporte le contrôle de la qualité, ainsi que l'assistance technique en matière de planification urbaine, de mobilité urbaine et d'évaluation de l'impact, et le PNUE a participé au volet consacré à la conception dans le cadre du projet « Share the roads ».

## B. Principaux partenariats

21. Le PNUE et ONU-Habitat s'efforcent d'assurer une synergie entre leurs activités et d'harmoniser les positions des deux institutions en ce qui concerne les villes et les changements climatiques, ainsi que l'utilisation efficace des ressources. ONU-Habitat a, par exemple, contribué aux travaux du groupe de travail sur les villes du Groupe d'experts international sur la gestion durable des ressources du PNUE et au rapport intitulé « City-level decoupling: urban resource flows and the governance of infrastructure transitions », qui sera présenté en 2013.

22. La collaboration entre ONU-Habitat et le PNUE exerce une influence qui s'étend aux partenaires communs, notamment dans le cadre du programme de travail commun sur les villes et les changements climatiques, qui a démarré en 2010. Les incidences des changements climatiques dans les villes sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus diverses. Il est donc indispensable que les villes se chargent de réduire la vulnérabilité et les risques d'exposition de leurs habitants, en particulier les plus pauvres d'entre eux, et prennent des mesures en vue de diminuer leur empreinte carbone. Le PNUE, ONU-Habitat, la Banque mondiale et l'Alliance des villes s'efforcent de promouvoir la recherche de solutions mieux coordonnées et mieux ciblées aux problèmes que rencontrent les villes, en particulier dans les pays en développement. Toutes les entités impliquées dans le programme de travail commun estiment qu'il est un succès car il a encouragé la coopération entre tous les partenaires et orienté le programme en matière de lutte contre les changements climatiques dans des villes de toutes tailles et de toutes les régions du monde. Le programme de travail commun comporte cinq domaines d'activité : la gestion des connaissances, l'appui opérationnel, le suivi, la sensibilisation et la coordination, qui tirent parti des compétences spécifiques et des avantages comparatifs de chacune des entités impliquées. En 2011, il a obtenu le Prix du travail d'équipe décerné par le Vice-président de la Banque mondiale en reconnaissance des efforts accomplis pour fournir une démonstration unique des effets positifs produits lorsque l'on réussit à dégager un consensus au sein d'un partenariat mondial.

23. La mise en place du centre de connaissances sur les villes et le changement climatique (K4C), lancé à la sixième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue à Naples (Italie) en septembre 2012, est l'un des accomplissements majeurs du programme de travail commun. Le PNUE et ONU-Habitat ont collaboré avec la Banque mondiale et l'Alliance des villes pour mettre en place une plateforme en ligne, tout à fait unique en ce qu'elle est conjointement gérée par les quatre entités, qui fournit les informations, les recherches et les meilleures pratiques les plus récentes sur le thème des villes et du changement climatique. Le programme de travail commun a produit d'autres résultats de première importance et a permis, entre autres, de :

- a) Tirer parti de l'élaboration du premier protocole normalisé d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre dans les villes : en mai 2012, au cours de sessions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PNUE et ONU-Habitat ont participé au lancement du Protocole mondial d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la communauté;
- b) Diriger l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans les stratégies de développement urbain;
- c) Faciliter l'élaboration du « Guide pour l'adaptation des villes aux changements climatiques »;
- d) Promouvoir la création d'un outil d'évaluation des risques en milieu urbain.

24. Sachant que le programme de travail commun prenait fin en décembre 2011, le PNUE, ONU-Habitat et la Banque mondiale ont élaboré une description de projet proposant une deuxième phase axée sur la consolidation des activités conjointes. En se fondant sur une évaluation externe indépendante, les trois partenaires ont mis sur pied les éléments de base d'une deuxième phase, consacrée à l'application, l'opérationnalisation et la diffusion des produits élaborés au cours de la première phase. Ils ont conjointement présenté la proposition aux partenaires de l'Alliance des villes à l'occasion de la réunion de son Groupe consultatif, qui s'est tenue à Hanoï le 30 octobre 2012.

25. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, les deux organisations ont travaillé en étroite coopération pour promouvoir le programme en matière de développement urbain durable et organiser des manifestations sur ce thème. Les préparatifs de la Conférence Rio+20 ont fourni un excellent exemple de coopération interinstitutions dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », chaque entité reconnaissant les compétences et la complémentarité de l'autre. Les représentants des groupes majeurs ont également reconnu et salué la complémentarité des mandats du PNUE et d'ONU-Habitat, et ont clairement convenu qu'ONU-Habitat jouait un rôle de chef de file en matière de planification urbaine et d'établissements humains, et que le PNUE contribuait au programme d'action dans le domaine du développement durable sous l'angle de l'utilisation efficace des ressources.

26. Le PNUE et ONU-Habitat ont collaboré sur le thème des villes et du changement climatique, ainsi que sur la question de l'utilisation efficace des ressources dans les villes, dans le cadre de la Conférence Rio+20 et de la sixième session du Forum urbain mondial. Les deux programmes continuent de participer aux réunions et manifestations de l'autre, et ont présenté une position commune sur un certain nombre de questions, comme celles de l'utilisation efficace des ressources dans les villes, des villes et des changements climatiques et de l'urbanisation. ONU-Habitat a activement contribué aux manifestations organisées par le PNUE à la Conférence Rio+20, intitulées « invest, innovate: the business case for the green economy »; « Contributions of local authorities and businesses to achieving green economy and improving governance for sustainable development in China »; et « Building a common framework for resource efficient cities and buildings ». Au cours de la sixième session du Forum urbain mondial, le PNUE a participé à une réunion des partenaires de l'Initiative « Villes et changement climatique » d'ONU-Habitat. Les partenaires ont examiné la possibilité d'établir un comité consultatif composé de membres représentant un certain nombre d'organismes des Nations Unies, de groupes d'intérêt et d'organisations internationales non gouvernementales. Au cours de la session, le PNUE a organisé deux manifestations parallèles portant sur le découplage dans les villes d'une part, et l'Initiative mondiale pour des villes économes en ressources, d'autre part.

27. Le PNUE a lancé l'Initiative mondiale à la Conférence Rio+20, en étroite coopération avec ONU-Habitat qui soutient l'Initiative. Cette initiative tire parti de l'expérience du PNUE dans les domaines des modes de consommation et de production durables, de l'utilisation efficace des ressources et de l'économie verte. Les villes sont largement responsables de la prise de décisions et des activités à entreprendre pour s'orienter vers des technologies, des politiques, et des modes de consommation et de production durables. Dans ce contexte, une meilleure connaissance des flux de ressources et de l'évaluation des ressources (entrées et sorties) est nécessaire, de façon à pouvoir déterminer l'empreinte des ressources d'une ville donnée. Les décideurs dans les zones urbaines auront à leur disposition un instrument unique leur permettant d'appuyer et de suivre les progrès en matière d'utilisation efficace des ressources. Le soutien que l'Initiative apporte aux administrations nationales et locales prend la forme d'un appui aux politiques, à la recherche et à la création de réseaux urbains.

28. L'Initiative mondiale entend connecter les nombreuses entités travaillant dans le domaine de l'utilisation efficace des ressources dans les différentes régions du monde en tirant parti de la capacité du PNUE de rassembler les partenaires et groupes intéressés au sein des gouvernements aux niveaux national et local, la société civile, le monde des affaires et le secteur de l'industrie, et les autres grands groupes. ONU-Habitat a activement participé à la première réunion du comité directeur de l'Initiative mondiale, qui s'est tenue au cours de la sixième session du Forum urbain mondial. Le comité directeur comprend des membres d'institutions de recherche nationales et locales, d'organisations internationales et du secteur privé

29. ONU-Habitat et le PNUE ont coprésidé l'équipe spéciale d'ONU-Eau sur les eaux usées, établie en 2010 pour faciliter la coordination entre les organismes des Nations Unies et les partenaires sur les questions concernant la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau. À la lumière des résultats de la Conférence Rio+20, l'équipe spéciale a commencé à élaborer un projet d'Objectif de développement durable et d'indicateurs relatifs à la gestion des eaux usées et au contrôle de la pollution.

### C. Faits marquants au niveau régional

30. En Afrique, ONU-Habitat et le PNUE ont participé, en juillet 2012, à un cours de formation régional sur l'évaluation des changements climatiques. Au total, 35 participants de huit pays d'Afrique australe ont assisté à ce cours, qui leur a permis d'échanger leurs expériences au niveau sous-national et d'examiner la question des plans territoriaux intégrés de lutte contre les changements climatiques.

31. ONU-Habitat et le PNUE collaborent également à la formulation du programme d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion de l'environnement du lac Tanganyika, dans le cadre de la préparation d'un projet visant à renforcer les aspects environnementaux du programme, qui sera soumis au Fonds pour l'environnement mondial.

32. Au Myanmar, ONU-Habitat travaille en partenariat avec le PNUE pour apporter un appui aux priorités nationales en matière d'environnement. Le PNUE et ONU-Habitat ont signé un accord avec le Gouvernement du Myanmar en vue de la préparation d'un rapport sur l'état de l'environnement, devant être achevé fin 2012 ou début 2013. Les deux programmes sont secondés par un responsable national de l'environnement (financé en totalité par ONU-Habitat), basé à Rangoon, qui sert de correspondant dans le cadre de la préparation d'un outil qui permettra à l'équipe de pays des Nations Unies d'intégrer les préoccupations relatives à l'environnement dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le PNUE et ONU-Habitat mettent au point un programme commun sur les changements climatiques, grâce à un financement de l'Union européenne, à hauteur de 4 millions d'euros. L'Union européenne a fait savoir que les relations de travail solides entre le PNUE et ONU-Habitat avaient constitué un facteur déterminant dans la décision d'octroyer le financement.

33. Dans la région du Pacifique, le PNUE et ONU-Habitat mettent à l'essai et ajustent les méthodologies reposant sur la gestion des écosystèmes. À partir des évaluations de la vulnérabilité des villes face aux changements climatiques effectuées à Lami, Apia et Port Vila, avec l'appui de l'Initiative « Villes et changement climatique », le partenariat étudie dans quelle mesure une meilleure compréhension des services écosystémiques peut contribuer à la planification de l'adaptation. Le secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement a participé à l'analyse coûts-avantages réalisée à cette occasion.

### IV. Coopération future

34. Au cours des deux prochaines années, la coopération entre le PNUE et ONU-Habitat sera axée sur la finalisation du Cadre de partenariat 2008–2013 et sur la mise au point d'un nouveau cadre de partenariat, qui débutera en 2014. Le PNUE et ONU-Habitat prévoient d'entreprendre une évaluation indépendante de l'impact et de l'efficacité de leur collaboration au cours des cinq dernières années.

35. Une réunion de haut niveau, présidée par les deux Directeurs exécutifs, devrait se tenir le premier trimestre 2013, avec pour objectifs : a) l'examen et l'évaluation de la coopération; b) la recherche de moyens qui permettraient aux deux partenaires de contribuer plus efficacement aux travaux de l'autre; c) un accord sur le renforcement de la coopération dans le cadre de domaines stratégiques définis.

36. ONU-Habitat continue de fournir un appui direct aux efforts déployés par les villes pour faire face aux effets des changements climatiques, par le biais de son Initiative « Villes et changement climatique ». À la sixième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat a convoqué une réunion des partenaires, dont le PNUE, pour examiner les progrès accomplis aux niveaux normatif et opérationnel au cours des quatre années précédentes et pour étudier les moyens d'instituer une structure consultative plus formelle à l'appui de l'initiative.

37. ONU-habitat entend renforcer les travaux de planification urbaine et métropolitaine qu'il mène avec les villes-régions pour mettre au point des schémas d'aménagement urbain durables favorisant l'économie verte. Une attention particulière sera portée à l'intégration des services écosystémiques dans la planification spatiale et à l'amélioration de la connectivité du paysage. Ces activités continueront d'être menées en coopération avec le PNUE.

38. Le PNUE et ONU-Habitat étudient la possibilité d'une nouvelle collaboration visant à promouvoir l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans de grandes villes pilotes en Asie, en vue : a) de renforcer la capacité d'adaptation et de réduire la vulnérabilité des populations urbaines face aux effets des changements climatiques dans les villes de taille moyenne; b) de renforcer la résilience des écosystèmes urbains en encourageant et en appliquant des méthodes d'adaptation fondées sur les écosystèmes; et c) d'intégrer l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les stratégies nationales de

gestion des risques liés aux changements climatiques et la planification du développement. Le projet tirerait parti des forces respectives des deux programmes en matière de protection des écosystèmes et de renforcement des capacités des autorités urbaines, et de leur longue expérience de collaboration en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement urbain, notamment par le biais du programme « Villes durables », initiative conjointe du PNUE et d'ONU-habitat qui s'est poursuivie jusqu'en 2007.

39. Le PNUE continuera de souligner l'importance des villes, aux niveaux local, national et mondial, dans les efforts consacrés à la lutte contre les changements climatiques, à la promotion d'une utilisation efficace des ressources et à la gestion des écosystèmes, et leur rôle déterminant dans la démonstration des avantages économiques et sociaux que produisent les villes vertes. Le PNUE a invité ONU-Habitat, ainsi que d'autres partenaires, à la première réunion du comité directeur de l'Initiative mondiale pour des villes économes en ressources, qui s'est tenue au cours de la sixième session du Forum urbain mondial. La réunion a porté sur l'opérationnalisation de l'Initiative et l'élaboration d'un plan opérationnel et d'un plan d'activité. Le PNUE continuera de prêter ses compétences techniques dans un certain nombre de secteurs pertinents, tels que la programmation énergétique urbaine durable, les techniques de construction durables, la mobilité urbaine durable et la gestion intégrée des déchets solides, avec l'appui d'ONU-Habitat.

40. Le thème des « bâtiments et constructions durables » fait partie des thèmes prioritaires retenus dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, adopté par les chefs d'État et de gouvernement dans le Document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons ». <sup>3</sup> L'impact économique important du secteur de la construction sur la consommation et la production durables est ainsi reconnu. À l'avenir, le PNUE travaillera en étroite collaboration avec ONU-Habitat dans ce domaine par le biais de l'Initiative « Bâtiments durables et climat », qui a développé un important réseau de partenariats pour promouvoir la viabilité et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction.

---

<sup>3</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 226.